



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **03 juillet 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **trois** du mois de juillet à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 juin 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX – Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL – Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON – M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel RENAUD – Mme Carole TABBAGH-GRUAU – Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER – M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT

Membres ayant donné pouvoir : Mme Annie MILLARD à Mme Martine LEROY
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
M. Patrick RAPEAU à M. Raymond LE VAN
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Frédéric CASSERA** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Exercice 2025 - Décision modificative n° 1
--

Cette décision modificative porte sur le budget **Général**, le budget **Assainissement Collectif**, le Budget **Mobilité**, le budget **Prévention Collecte et Traitement des Déchets**, et le budget **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)**

BUDGET GÉNÉRAL

Elle consiste à régulariser des inscriptions budgétaires en Fonctionnement et en Investissement.

▪ **Inscriptions budgétaires en Fonctionnement :**

En recettes :

Régulariser les inscriptions pour la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2024 suite au pointage du compte de gestion (- 790,96 €),

Augmenter les crédits budgétaires pour la DGF - Dotation intercommunalité (+ 58 992,00 €) et diminuer les inscriptions pour la DGF - Dotation de compensation (- 27 312,00 €),

En dépenses :

Pour l'acquisition du nouveau site internet, basculer des crédits ouverts en fonctionnement en investissement pour le déploiement du site (- 12 500,00 €) et compléter les inscriptions pour les frais de maintenance (+ 700,00 €) et d'hébergement (+ 380,00 €),

Constater une nouvelle cotisation pour adhérer à l'association des communes forestières de la Nièvre (161,00 €),

Compléter les inscriptions pour un besoin de MNS à la Piscine de Cosne et Donzy pour la période estivale (+ 11 700, 00 €),

Ajuster les inscriptions pour l'assurance dommage ouvrage de la crèche (+ 10 173,04 €),

En dépenses et recettes :

Prévoir des crédits pour l'annulation d'un titre émis en 2024 et la refacturation suite à une erreur de tiers (3 130,00 €).

▪ **Inscriptions budgétaires en Investissement :**

En dépenses et recettes :

Régulariser des imputations comptables pour un prêt (Réhabilitation du Centre Social) contracté en 2015 par la CC En Donziais (4 062,00 €),

Corriger une imputation comptable pour un mandat de 2024 pour les travaux d'évolution de la Tour de Pouilly Fumé (1 300,00 €).

En dépenses :

Transfert de crédits entre section pour l'acquisition du nouveau site internet (+ 11 830,00 €),

Prévoir des crédits pour le changement d'une vanne à la piscine de Donzy (+ 2 190 €),

Transférer des crédits entre imputations comptables pour le projet foncier abattoir (1 825,00 €),

Compléter les inscriptions budgétaires pour les jeux d'eau à la piscine de Cosne (+ 6 416,00 €),

Le virement de la section de fonctionnement (Dépense de fonctionnement) vers la section d'investissement (Recette d'investissement) est augmenté de 20 436,00 €.

Le tableau des ACP est joint à la délibération ainsi que le tableau des cotisations.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il s'agit de transférer des crédits entre chapitres budgétaires pour la redevance modernisation des réseaux qui s'enregistre au compte 63713 à compter de 2025.

BUDGET MOBILITÉ

Afin de constater la reprise des subventions, il est essentiel de prévoir des crédits pour amortir les attributions de compensations d'investissement.

BUDGET PRÉVENTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Cette décision modificative concerne la section d'investissement.

Il s'agit de transférer des crédits entre imputations comptables pour les travaux de la déchèterie. En effet, une étude de rentabilité pour l'installation d'ombrières sur le parking de la déchèterie va être réalisée.

Elle complète également les crédits inscrits pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (26 tonnes au lieu de 19 tonnes). De plus, cet investissement ne sera plus géré en APCP mais en dépenses récurrentes.

BUDGET GÉMAPI

En matière d'investissement, il s'agit de rectifier la manière dont les investissements sont gérés. Les travaux ne seront plus gérés en Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (APCP) mais en dépenses récurrentes.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission des Finances et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** cette Décision Modificative dont les tableaux sont joints à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 36
Pouvoirs : 5
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 058-200067916-20250703-2025_03_07_08-DE

S²LO

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Frédéric CASSERA, secrétaire de séance